MINI STAGES : GABRIEL PERI - TOULOUSE

Unité pédagogique Péri

30 rue Gabriel Péri
31000 TOULOUSE

CAP EPC
Équipier polyvalent du commerce

BAC PRO MCV
Métiers du commerce et de la vente
OPTION A - Animation et gestion de l'espace commercial
OPTION B – Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale

BTS NDRC
Négociation et Digitalisation de la Relation Client

Unité pédagogique Mondran

12 et 25 rue Mondran
31400 TOULOUSE

3ème Prépa Métiers

CAP Fleuriste

CAP Métiers de l'entretien des textiles : Option Pressing

BAC PRO Métiers de la Mode
Option : **vêtement**

BTS Métiers de la Mode - vêtement

DN MADE : Diplôme National Métiers d'Arts & Design - SPECTACLE, COSTUMIER

Le lycée Gabriel Péri met en place des "mini-stages d'immersion" dans les différentes filières de l'établissement à **l'Unité pédagogique Mondran (25 rue Mondran)**

- **CAP Fleuriste**
- **CAP Métier du Pressing**
- **BAC PRO métiers de la couture et de la confection**

Ces périodes d'une demi-journée s'adressent à des élèves de 3°.

Au cours de ce mini-stage, les informations reçues par l'élève concourent à préciser son projet d'orientation.

Période d'accueil : du lundi 26 février 2024 au vendredi 5 avril 2024

Les familles désireuses de bénéficier du dispositif "mini stages d'immersion" sont priées de se rapprocher du professeur principal de la classe actuelle de leur enfant ou du secrétariat du collège.

L'organisation de l'accueil sur le lycée Gabriel Péri passe obligatoirement par l'établissement d'origine de l'élève. Les échanges entre les établissements se feront uniquement avec une adresse Email professionnelle (.....@ac-toulouse.fr)

Toute autre adresse Email ne sera pas recevable et la demande non prise en compte.

Procédure à suivre :

1- Imprimez et complétez la convention ci-dessous.

2- Faites viser et tamponner cette convention par le chef d'établissement et le responsable légal de l'élève.

3- Envoyez-la à l'adresse courriel indiquée sur la convention (**ddfpt.0310056t@ac-toulouse.fr**)

4- Vous recevrez une proposition de date d'accueil et d'horaires par retour de ce courriel.

5- Donnez à votre élève une copie de la convention finalisée qu'il présentera le jour de son arrivée au lycée.

Le lycée ne propose pas de mini-stage pour les formations CAP EPC (Équipier Polyvalent du Commerce) et BAC PRO MRC (Métiers de la Relation Client).

Une présentation se fera par visioconférence cliquez **ICI** pour vous inscrire.

lycée professionnel
lycée des métiers
Gabriel Péri

académie
Toulouse

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONVENTION de MINI STAGE de DÉCOUVERTE d'une FORMATION de CAP ou de BAC PRO

dossier suivi par

Philippe CONDOUMY
Directeur Délégué aux Formations
Professionnelles et Technologiques

Téléphone
05 34 31 22 25

Courriel

ddfpt.0310056t@ac-toulouse.fr

Lycée Professionnel Gabriel Péri

Unité pédagogique Mondran
25 rue Mondran
31400 Toulouse

ENT Lycée Gabriel Péri
https://gabriel-peri.mon-ent-occitanie.fr/

ARTICLE 1 La présente convention règle les rapports résultant de la concertation entre le Lycée des Métiers de la vente et de la mode Gabriel Péri à Toulouse, représentée par Madame le Proviseur, Christine MIMIAGUE,

Avec Mme M .....

Principal(e)/Proviseur(e) du collège/lycée : .....

Adresse : .....

Email : .....

Téléphone : .....

Professeur principal de l'élève : Mme M .....

Concernant l'élève : ..... en classe de : .....

Pour un mini-stage en : ☐ **CAP Métiers de l'entretien des textiles : Pressing**

☐ **CAP Fleuriste**

☐ **BAC PRO Métiers de la couture et de la confection**

ARTICLE 2 Ce mini-stage a pour objectifs de faire découvrir une formation à un jeune en vue de son éventuelle orientation vers celle-ci mais aussi d'appréhender le contexte d'un lycée des Métiers dans le cadre du parcours avenir du jeune.

ARTICLE 3 L'élève en stage demeure rattaché à son collège ou son lycée pendant la durée de son séjour.

ARTICLE 4 Durant la période d'accueil, l'élève en mini-stage est soumis aux règles en vigueur dans l'établissement d'accueil, notamment en matière de sécurité, d'horaires, de discipline et de courtoisie.

ARTICLE 5 Le Collège ou le Lycée d'origine déclare contracter une assurance spéciale. Les responsables des deux établissements se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de l'application de la présente convention.

ARTICLE 6 Le mini-stage se déroulera le :

Partie complétée par le lycée Gabriel Péri

Date : ..... Horaires : de ..... à .....

Adresse : 25 rue Mondran 31400 Toulouse

L'élève devra se présenter au bureau de l'assistante du directeur délégué aux formations 10 minutes avant l'horaire indiqué sur la convention

ARTICLE 7 Les trajets sont à la charge des familles.

ARTICLE 8 Le stagiaire déjeunera-t-il dans l'établissement d'accueil ? ☐ **OUI** ☐ **NON**
Les repas de midi pris au Lycée Gabriel Péri seront facturés
Si le stagiaire déjeune au lycée il devra prévoir la somme de 3,97 €.
Il devra alors s'acquitter de cette somme dès leur arrivée au service gestion.

Fait à Toulouse, le .....

Principal / Proviseur de l'établissement d'origine	Le responsable légal de l'élève	Proviseur / Proviseur-Adjoint du Lycée G. Péri